

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 012-875/08/BC

■ Lancement d'un Appel d'Offres pour des études générales d'infrastructures sur le territoire communautaire. Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

DIFRA 08/2035/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole réalise un grand nombre d'opérations d'infrastructures et de voirie, sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, des études préalables visant à démontrer la faisabilité technique, environnementale et financière doivent être élaborées avant le lancement de toute étude opérationnelle.

Les études préalables consistent notamment en :

- la définition géométrique des tracés et leur mise en compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme,
- le dimensionnement d'ouvrages de toute nature (ponts, murs, parkings),
- l'analyse des impacts fonciers et environnementaux,
- la réalisation d'études de trafic,
- l'estimation prévisionnelle des coûts induits par l'opération,

- la définition des procédures administratives à mettre en œuvre,
- l'élaboration de dossiers de concertation préalable et d'outils nécessaires à la transmission de l'information (diaporamas, panneaux, ...).

Le marché d'études générales n° 05/111, actuellement en cours, prend fin le 20 juin 2009.

Il est donc proposé de lancer un nouvel appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché à bons de commande, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics sur la base du dossier de consultation des entreprises joint en annexe, pour l'ensemble du territoire communautaire.

Ce marché est passé pour une période d'un an à partir de sa notification, renouvelable trois fois par reconduction expresse, sans que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

Le montant annuel du marché pourra varier entre un minimum de 150 000 Euros HT soit 179 400 Euros TTC et un maximum de 600 000 Euros HT soit 717 600 Euros TTC.

Le marché n'est ni alloti, ni à tranches, il est à prix unitaires, définitifs et révisables.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de faire réaliser des études préalables dans le domaine des infrastructures urbaines, sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché à bons de commande relatif aux études générales d'infrastructures urbaines (montant minimum 150 000 euros HT soit 179 400 euros TTC, montant maximum 600 000 euros HT soit 717 600 euros TTC).

Article 2 :

Est approuvé le dossier de consultation des entreprises annexé.

Article 3 :

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à partir de sa notification renouvelable par reconduction expresse, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2009 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Opération n° 2007/00056 et sur les opérations concernées en section d'Investissement – Nature : 2031 – Fonction : 820 – Sous politique : C311.

Pour Visa
La Vice-Présidente Déléguée
à la Voirie et aux grandes
infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation
Le Président Délégué à la Commission
Voirie et Signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI